

Facilitez-vous la vie, faites vos démarches par internet avec votre compte sur ameli.fr



Votre activité sportive vous amène à participer à des compétitions en Europe ou en Suisse ?

Avant votre départ, procurez-vous la carte européenne d'assurance maladie (CEAM).

Pourquoi commander votre CEAM ?

Si vous avez besoin de soins médicaux lors de votre séjour, votre CEAM atteste de vos droits à l'assurance maladie. Vous bénéficierez ainsi de la prise en charge de vos soins médicaux selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour :

- soit vous n'avez pas à faire l'avance des frais médicaux,
- soit vous devez faire l'avance des frais médicaux et vous vous faites rembourser sur place par l'organisme de sécurité sociale de votre lieu de séjour.

Pour qui commander une CEAM ?

La CEAM est individuelle et nominative, y compris pour les enfants de moins de 16 ans.

Quand commander votre CEAM ?

Au moins 15 jours avant votre départ sur internet depuis votre compte sur ameli.fr.

Si votre départ a lieu dans moins de 15 jours, imprimez depuis votre compte un certificat provisoire. Valable 3 mois, vous pourrez l'utiliser dans les mêmes conditions que la CEAM.

Comment commander votre CEAM ?

C'est très simple, depuis chez vous, 24h/24, connectez-vous par ameli.fr sur votre compte / Rubrique "Mes démarches" / Commander une Carte Européenne d'Assurance Maladie.

Vous n'avez pas de compte ameli, quelques clics suffisent pour le créer en demandant votre code provisoire sur le site ameli.fr. Vous le recevrez sous 10 jours et pourrez ainsi accéder aux diverses fonctionnalités du compte.



Sur votre compte ameli.fr, vous pouvez également :

- Suivre en temps réel vos remboursements et le paiement de vos indemnités journalières ;
- Télécharger une attestation de droits ou d'indemnités journalières ;
- Déclarer la perte, le vol ou le dysfonctionnement de votre carte Vitale.

Pour information, liste des états membres de l'UE/EEE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne (y compris les îles Baléares et Canaries), Estonie, France (métropole, Guadeloupe, Martinique, Guyane française, la Réunion), Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal (y compris les archipels de Madère et des Açores), République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni (Angleterre, Écosse, Pays de Galles, Irlande du Nord, Gibraltar), Slovaquie, Slovénie, Suède

